Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702616-20211124-TOPE2102526-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prétet : 25/11/2021 Affichage : 25/11/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour l'autorité compétente par délégation

VILLE DE TOURS

TRANSMIS au Représentant de l'Etat le

RECU par le Représentant de l'Etat le

Publié ou notifié le

YR/ Référence : TOPE2102526

ACTE EXECUTOIRE

Arrêté fixant la liste d'aptitude au grade au grade d'animateur au titre de la promotion interne

Le Maire de TOURS,

DÉPARTEMENT

D'INDRE-ET-LOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 janvier 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté TOPE2102521 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 24 juin 2021,

Considérant que la Ville de Tours a enregistré 3 recrutements dans le cadre d'emplois des animateurs depuis la dernière liste d'aptitude,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services,

ARRETE:

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude donnant accès au grade d'animateur est établie comme suit :

- AMIRAULT Cyril

<u>ARTICLE 2</u> : La présente liste d'aptitude sera transmise au Centre de Gestion, afin que celui-ci assure la publicité.

<u>ARTICLE 3</u>: Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

<u>ARTICLE 4</u> : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A TOURS, le 24/11/2021

Pour le Maire et par délégation, L'Adjoints déléguée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702616-20211124-TOPE2102525-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 25/11/2021

Affichage : 25/11/2021

VILLE DE TOURS

TRANSMIS au Représentant de l'Etat le RECU par le Représentant de l'Etat le Publié ou notifié le Pour l'autorité compétente par délégation

YR/ Référence : TOPE2102525

ACTE EXECUTOIRE

Arrêté fixant la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne

Le Maire de TOURS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 janvier 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté TOPE2102521 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 24 juin 2021,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services,

ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u>: La liste d'aptitude donnant accès au grade d'agent de maîtrise est établie comme suit :

au titre de l'examen professionnel :

- LECARPENTIER Géraldine
- PIERRON Dany
- LARUE Guillaume

au choix:

- LENEEZ Xavier
- GALLAND Sébastien
- PERE Frédéric
- CADIX Christophe
- BARON Romain
- BARSE Constance

<u>ARTICLE 2</u> : La présente liste d'aptitude sera transmise au Centre de Gestion, afin que celui-ci assure la publicité.

<u>ARTICLE 3</u>: Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

<u>ARTICLE 4</u> : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A TOURS, le 25/11/2021

Pour le Maire et par délégation, L'Adjoints déléguée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702616-20211124-TOPE2102527-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2021 Affichage : 25/11/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour l'autorité compétente par délégation

VILLE DE TOURS

TRANSMIS au Représentant de l'Etat le
RECU par le Représentant de l'Etat le
Publié ou notifié le

YR/ Référence : TOPE2102527

ACTE EXECUTOIRE

Arrêté fixant la liste d'aptitude au grade au grade d'assistant de conservation du patrimoine au titre de la promotion interne

Le Maire de TOURS,

DÉPARTEMENT

D'INDRE-ET-LOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 janvier 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté TOPE2102521 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 24 juin 2021,

Considérant que la Ville de Tours a enregistré 3 recrutements dans le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine depuis la dernière liste d'aptitude,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services,

ARRETE:

- SMATI Nassera

<u>ARTICLE 2</u>: La présente liste d'aptitude sera transmise au Centre de Gestion, afin que celui-ci assure la publicité.

<u>ARTICLE 3</u> : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

<u>ARTICLE 4</u> : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A TOURS, le 24/11/2021

Pour le Maire et par délégation, L'Adjoints déléguée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 037-213702616-20211124-TOPE2102528-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prétet : 25/11/2021 Affichage : 25/11/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour l'autorité compétente par délégation

VILLE DE TOURS

TRANSMIS au Représentant de l'Etat le

RECU par le Représentant de l'Etat le

Publié ou notifié le

YR/ Référence : TOPE2102528

ACTE EXECUTOIRE

Arrêté fixant la liste d'aptitude au grade d'attaché au titre de la promotion interne

Le Maire de TOURS,

DÉPARTEMENT

D'INDRE-ET-LOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 janvier 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté TOPE2102521 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 24 juin 2021,

Considérant que la Ville de Tours a enregistré 6 recrutements dans le cadre d'emplois des attachés depuis la dernière liste d'aptitude,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services,

ARRETE:

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude donnant accès au grade d'attaché, est établie comme suit :

- MARCHIVE Géraldine
- BOULESTREAU Anne

<u>ARTICLE 2</u>: La présente liste d'aptitude sera transmise au Centre de Gestion, afin que celui-ci assure la publicité.

<u>ARTICLE 3</u> : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

<u>ARTICLE 4</u> : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A TOURS, le 24/11/2021

Pour le Maire et par délégation, L'Adjoints déléguée

037-213702616-20211124-TOPE2102529-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2021 Affichage: 25/11/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour l'autorité compétente par délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

VILLE DE TOURS

TRANSMIS au Représentant de l'Etat le RECU par le Représentant de l'Etat le Publié ou notifié le

> YR/ Référence: TOPE2102529

ACTE EXECUTOIRE

Arrêté fixant la liste d'aptitude au grade d'ingénieur au titre de la promotion interne

Le Maire de TOURS,

DÉPARTEMENT

D'INDRE-ET-LOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi nº82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi nº83-634 du 13 janvier 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi nº84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté TOPE2102521 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 24 juin 2021,

Considérant que la Ville de Tours a enregistré 3 recrutements dans le cadre d'emplois des ingénieurs depuis la dernière liste d'aptitude,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services,

ARRETE:

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude donnant accès au grade d'ingénieur, est établie comme suit :

- LE NOAN Stéphanie

ARTICLE 2 : La présente liste d'aptitude sera transmise au Centre de Gestion, afin que celui-ci assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A TOURS, le 24/11/2021

Pour le Maire et par délégation, L'Adjoints déléguée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
037-213702616-20211124-TOPE2102531-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2021 Affichage : 25/11/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour l'autorité compétente par délégation

VILLE DE TOURS

TRANSMIS au Représentant de l'Etat le

RECU par le Représentant de l'Etat le

Publié ou notifié le

ACTE EXECUTOIRE

YR/ Référence : TOPE2102531

Arrêté fixant la liste d'aptitude au grade de professeur d'enseignement artistique au titre de la promotion interne

Le Maire de TOURS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 janvier 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté TOPE2102521 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 24 juin 2021,

Considérant que la Ville de Tours a enregistré 6 recrutements dans le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique depuis la dernière liste d'aptitude,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services.

ARRETE:

 $\underline{\mathsf{ARTICLE}\ 1}$: La liste d'aptitude donnant accès au grade de professeur d'enseignement artistique, est établie comme suit :

- NIZIER Olivier
- BOULLAULT Vincent

<u>ARTICLE 2</u>: La présente liste d'aptitude sera transmise au Centre de Gestion, afin que celui-ci assure la publicité.

<u>ARTICLE 3</u>: Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A TOURS, le 24/11/2021

Pour le Maire et par délégation, L'Adjointe déléguée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702616-20211124-TOPE2102530-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prétet : 25/11/2021 Affichage : 25/11/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour l'autorité compétente par délégation

VILLE DE TOURS

TRANSMIS au Représentant de l'Etat le

RECU par le Représentant de l'Etat le

Publié ou notifié le

YR/ Référence : TOPE2102530

ACTE EXECUTOIRE

Arrêté fixant la liste d'aptitude au grade au grade de rédacteur/rédacteur principal de 2ème classe au titre de la promotion interne

Le Maire de TOURS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi nº83-634 du 13 janvier 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté TOPE2102521 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 24 juin 2021,

Considérant que la Ville de Tours a enregistré 3 recrutements dans le cadre d'emplois des rédacteurs depuis la dernière liste d'aptitude,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services,

ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u>: La liste d'aptitude donnant accès au grade de rédacteur/rédacteur principal de $2^{\text{ème}}$ classe, est établie comme suit :

- FERRAOUN Nacéra, rédacteur principal de 2ème classe au titre de l'examen professionnel

<u>ARTICLE 2</u>: La présente liste d'aptitude sera transmise au Centre de Gestion, afin que celui-ci assure la publicité.

<u>ARTICLE 3</u>: Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

<u>ARTICLE 4</u> : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A TOURS, le 24/11/2021

Pour le Maire et par délégation, L'Adjointe déléguée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702616-20211124-TOPE2102532-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prétet : 25/11/2021 Affichage : 25/11/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour l'autorité compétente par délégation

VILLE DE TOURS

TRANSMIS au Représentant de l'Etat le
RECU par le Représentant de l'Etat le
Publié ou notifié le

YR/

Référence: TOPE2102532

ACTE EXECUTOIRE

Arrêté fixant la liste d'aptitude au grade au grade de technicien au titre de la promotion interne

Le Maire de TOURS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 janvier 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté TOPE2102521 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 24 juin 2021,

Considérant que la Ville de Tours a enregistré 5 recrutements dans le cadre d'emplois des techniciens depuis la dernière liste d'aptitude,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services.

ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u> : La liste d'aptitude donnant accès au grade de technicien est établie comme suit :

- ARRUGA Christophe

<u>ARTICLE 2</u>: La présente liste d'aptitude sera transmise au Centre de Gestion, afin que celui-ci assure la publicité.

<u>ARTICLE 3</u>: Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

<u>ARTICLE 4</u> : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A TOURS, le 24/11/2021

Pour le Maire et par délégation, L'Adjointe déléguée